

**No 8 Séance du Conseil général du jeudi 23 juin 2022 à 19 h 00
A l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 7 de la séance extraordinaire du 5 mai 2022.
3. Comptes 2021. Arrêté 1436
4. Nomination du Bureau du Conseil général.
5. Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion
6. Nomination d'un membre auprès du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods (SIEL) en remplacement de M. Roland Perret-Gentil, démissionnaire.
7. Nomination de l'organe de révision des comptes 2022 à 2024. Arrêté 1437
8. Demande de crédit d'étude de CHF 490'000.00 pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire. Arrêté 1438
9. Motion
10. Interpellations et questions
11. Pétitions
12. Lettres et pétitions
13. Questions orales
14. Information du Conseil communal

1. Appel

M. Thomas Froelicher, président, a le plaisir de saluer l'assemblée pour une dernière fois et d'ouvrir la 8^{ème} séance ordinaire du Conseil général de cette législature.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Allemand Julien, Bourquin Silvia, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzard Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hofs Peter, Jacot Michael, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Gabriel Reto, Jakob Yves, Mallet Gregory, Martin Jesus, Petermann Jean Pascal.

34 Conseillers généraux présents, majorité à 18.

Conseil communal

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Thomas Froelicher	PSL
Secrétaire:	M.	Jean-Marc Jeanneret	PLR
Questeurs:	M.	Thierry Jaquier	CAN
	M.	Bovet Stephan	UDC

2. Procès-verbal no 7

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°7 du 5 mai 2022.

3. Comptes 2021. Arrêté 1436

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui indique que comme pour la plupart des communes neuchâteloises, les comptes 2021 bouclent en nette amélioration par rapport au budget. En effet, ce dernier prévoyait un déficit de CHF 1'343'000.- et l'année 2021 est bouclée, certes toujours avec un déficit, mais de seulement CHF 160'640.-. Les recettes tant chez les personnes physiques que morales sont bien supérieures à ce qui avait été programmé en période de pandémie. De plus, la facture sociale n'a pas explosé mais a pu être contenue. L'augmentation des recettes et une très bonne maîtrise des charges font que le Conseil communal se montre très satisfait du résultat des comptes 2021 et ceci malgré le déficit. La dette communale a diminué de 5 millions. Il faut cependant rester vigilant car les investissements futurs seront conséquents. La marge d'autofinancement ne sera pas suffisante et la commune devra recourir à l'emprunt. Bonne nouvelle, à ce jour, les rentrées fiscales de 2022 sont supérieures au budget et sauf éléments extraordinaires, elles seront très proches de celles de 2021. M. Roland Spring se tient à disposition et remercie l'assemblée d'accepter les comptes 2021.

Prise de parole des commissions.

Mme Monique Sieber, pour la CFG, a étudié attentivement les comptes de la commune pour l'année 2021. Elle a posé de multiples questions précises au comptable qui a répondu de manière complète et à sa satisfaction. Cette dernière a ensuite adressé, par écrit, une série d'une dizaine de questions plus larges au CC. Par rapport au budget 2021, les comptes indiquent une embellie notable de CHF 1'182'525.- provenant d'une sous-estimation des rentrées fiscales lors de l'élaboration du budget (pour CHF 756'700.-). Quant au bilan, la CFG constate une baisse des engagements financiers à long terme pour un montant de CHF 5'060'000.-. Toutefois, le niveau d'endettement reste important selon les indicateurs financiers. Les charges d'exploitations s'élèvent à CHF 22'008'338.- dont la part maîtrisable correspond à CHF 7'061'732.-, soit 32% du total. Ces charges demeurent moins élevées que celles de l'année 2020 (réduction de 0,1%). La CFG reste prudente en constatant que, par exemple, les charges de l'EORÉN augmentent d'environ 1% par année. Au niveau des comptes autoporteurs, elle constate une augmentation nette de 10,6% du compte de l'eau, même si le volume d'eau consommée a légèrement baissé (de 297'696 m³ en 2020 à 282'495 m³ en 2021, baisse de 5,1%). Avec une réserve de plus de CHF 1,9 million de francs, il serait temps de procéder à une baisse des tarifs sur ce compte. Pour ce qui est du port qui a connu une année 2021 difficile (inondations, grue), la diminution constatée reste négligeable, soit 0,6%. Dans ce contexte, la CFG propose un amendement aux comptes 2021 et souhaite également que des investissements d'amélioration de l'attractivité du port soient effectués. Elle se préoccupe du télé-réseau et le CC donnera suite à sa future vente sous peu. Sur la base de ces réflexions, elle approuve à l'unanimité les comptes 2021. Elle remercie chaleureusement M. Nicolas Arizzi pour la tenue des comptes et la clarté des réponses aux questions posées, ainsi que le Conseil communal qui a pris le temps de répondre à ses interrogations.

L'amendement proposé par la CFG concerne les comptes du port rubrique 34110. Le CC a la possibilité de faire une imputation interne, à charge des comptes du port (34110.39xxx.xx), pour l'utilisation du domaine public routier (61500.49xxx.xx) d'un montant de CHF 35'000.-, et

ce depuis les comptes 2021. Pour expliquer cet amendement, la commune a énormément de réserves et des comptes qui ne vont pas très bien. L'idée est de prendre 10% des taxes d'amarrage ce qui représente un montant de CHF 35'000.-.

Prise de parole des groupes.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, souhaite relever plusieurs points concernant les comptes 2021 et la situation financière de la commune. Le déficit 2021 est modéré, CHF 160'640.- meilleur que les prévisions. Il serait le 5^{ème} exercice déficitaire depuis 2017 si la commune n'avait pas eu une rentrée fiscale exceptionnelle en 2020. La commune a su maîtriser ses charges, elles ont baissé de 3.7% (CHF 22'573'000.-). Les charges financières sont de CHF 628'915.- (avec un taux moyen bas 1.28%). Le niveau des dettes est très élevé CHF 49 millions. Le total des dettes représente le double de tous les revenus courants de la commune ! Actuellement, les crédits acceptés par le CG et en cours sont de CHF 7,9 millions (chiffre au 31.12.2021, tableau du contrôle des crédits 2021 à la page 32). Cette situation préoccupante va malheureusement se péjorer. La hausse des taux d'intérêts et les difficultés de trouver des bailleurs de fonds sur les marchés financiers et monétaires vont pousser les charges financières à la hausse. Les augmentations de prix de l'énergie et des biens et services seront difficiles à contrer. La commune deviendra contributrice dans la péréquation financière suite aux rentrées fiscales exceptionnelles de 2020. Le plan des intentions 2022-24 prévoit CHF 15 millions d'investissements futurs. Cette dernière a mal à ses finances. Certes, le groupe libéral-radical va accepter les comptes, mais il pense qu'il est temps de mettre en place une stratégie d'assainissement des finances communales : rembourser partiellement la dette, mieux prioriser les futurs investissements et accepter de ne plus pouvoir répondre temporairement à de nouvelles prestations ; réfléchir au financement des nouveaux investissements nécessaires. Le groupe PLR y reviendra plus tard dans la soirée avec une motion.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, se montre comme le Conseil communal très satisfait des comptes 2021 avec une embellie presque irréaliste par rapport au budget qui prévoyait un excédent de charges de CHF 1'343'165.- alors que le résultat est de charge CHF 160'639.-. La bonne progression des recettes fiscales que l'on imaginait très impactées par la pandémie, détend quelque peu l'atmosphère. Plusieurs autres voyants sont « au vert » comme le port, l'eau, les déchets et les taxes d'équipements. Après avoir parcouru les comptes ainsi que les rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de gestion et de l'organe de révision, le PSL approuvera les comptes à l'unanimité des membres présents. Ce dernier tient à remercier le comptable, Monsieur Arizzi, le conseiller communal en charge des finances, Monsieur Roland Spring et le Conseil communal dans son entier pour le sérieux avec lequel les finances communales sont gérées. Le parti socialiste tient également à féliciter le CAP dans la poursuite de ses activités extra et intra-muros à travers une année 2021 pleine d'incertitudes pour cause de Covid. Malgré ces difficultés, les animateurs restent à la recherche de nouveautés en permanence et ainsi stimulent les jeunes qui, dans cette tranche d'âge, doivent parfois l'être. BRAVO à l'exécutif du CAP mais également au comité qui les encadre sans relâche.

Pas de prise de parole individuelle.

L'entrée en matière de l'amendement n'est pas combattue.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, à sa majorité, va refuser l'amendement de la CFG concernant la possibilité de disposer d'un pourcentage ou d'un montant de la réserve du port pour les deux raisons suivantes. D'une part, dans son rapport, la CFG mentionne qu'elle « souhaite également que des investissements d'amélioration de l'attractivité du port soient effectués », ce dont il doute puisque l'amendement proposé aujourd'hui attribue ce montant au compte des routes. D'autre part, l'amendement initial faisait mention de l'application de cette possibilité de

prélèvement « pour autant que la réserve de ce compte s'élève à plus de CHF 200'000.- » qui n'existe plus dans l'amendement proposé.

M. Michael Jacot, pour le PLR, souhaite répondre à sa préopinante en indiquant que ce sont deux choses séparées. L'idée de base de cet amendement est de prendre un montant de CHF 35'000.- dans les comptes du port puisque ce dernier a une réserve assez importante afin que la commune puisse disposer un petit peu de cet argent. La deuxième partie du texte de l'amendement est de demander au CC de développer le port avec d'autres infrastructures, possibilités et équipements.

M. Jacques Savoy, pour le Canette, souligne que le port a une réserve de CHF 581'000.-. Ce montant est resté extrêmement important et ceci même dans une période difficile. L'idée de la CFG est de montrer qu'il est possible de prendre dans ce compte qui n'est pas un compte autoporteur pour le remettre dans le bien commun qui est, par exemple, les routes. Cette proposition doit d'abord être sanctionnée par le Conseil d'Etat ; il doit l'accepter, il peut très bien la refuser. La commune de Cortaillod a un précédent et indique que cela devrait passer de façon temporaire.

Relecture de l'amendement par Mme Monique Sieber.

Passage au vote de l'amendement de la CFG. L'amendement est accepté par 26 voix et 3 contre.

La parole est donnée à M. Roland Spring qui indique que suite à cet amendement, le déficit communal s'élève à un montant de CHF 125'639.10.

Passage au vote de la proposition du président de passer les comptes tout d'un bloc. La proposition est acceptée par 29 voix.

Passage au vote de l'arrêté 1436. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4. Nomination du Bureau du Conseil général

Sont élus tacitement :

Président :	M. Michael Jacot, PLR
1 ^{er} vice-président :	M. Jean-Philippe Senn, Canette
2 ^{ème} vice-président :	M. Yves Jakob, UDC
Secrétaire :	Mme Cindy Kohler, Canette
Secrétaire-adjoint :	M. Lucas Wenger, UDC
Questeurs :	M. Peter Hofs, PSL
	M. Reto Gabriel, UDC

Le nouveau bureau du Conseil général est constitué et accepté par applaudissements.

5. Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion

Les 9 membres sont élus tacitement :

M. Jacques Savoy, Canette
 Mme Nicole Gütiger, Canette
 M. Olivier Guye, Canette
 Mme Monique Sieber, PLR
 M. Michael Jacot, PLR
 M. Lucas Wenger, UDC
 Mme Gilliane Bürli, PSL
 M. Fredy Winz, PSL
 Mme Jessica Muriset, PVL

La nouvelle Commission financière et de gestion est constituée et acceptée par applaudissements.

6. Nomination d'un membre auprès du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods (SIEL) en remplacement de M. Roland Perret-Gentil, démissionnaire.

Le Canette, par M. Cédric Caillet, présente M. Ugo Kühni. La nomination est acceptée par applaudissements.

M. Thomas Froelicher prend la parole pour son discours de fin de législature de la présidence. « *Voilà, il est temps pour moi de quitter la présidence du Conseil général. Déjà un an, à 24h près. Une année très intéressante, chahutée par le Covid mais qui voit enfin des lendemains « locaux » bien meilleurs. Voici venu le temps non pas seulement des rires et des chants mais aussi celui de retrouver nos fêtes villageoises, nos chères agapes et surtout du « remisage » de ces fichus masques au fond des tiroirs. Ces masques, certes forts utiles pour lutter contre la propagation de la pandémie, étaient l'ennemi juré des présidents du CG. Vous reconnaître tous sans masque n'est déjà pas chose aisée, imaginez ce que c'est avec. Mais laissons ces histoires de Covid derrière nous pendant qu'on le peut encore et revenons deux minutes sur cette année écoulée. J'ai personnellement apprécié la sérénité des débats pendant la grande majorité de nos séances. Mais je vous demanderai de continuer à vous poser toujours la question, avant vos interventions de, comment réagiriez-vous si vous étiez ainsi interpellés. Si chacun appliquait cette discipline, je suis sûr que nous en sortirions tous grandis. Parfois, en tant que Conseillers généraux, nous n'avons pas toutes les informations et nous devons toujours laisser la possibilité à notre Conseil communal de nous expliquer le bienfondé de leurs propositions et/ou décisions. Encore une fois, nous voulons tous le meilleur pour notre belle commune, mais nous devons accepter que nos avis puissent diverger, voire s'opposer, du moment que nous restons respectueux l'un de l'autre. Avant de terminer, je tiens à remercier particulièrement notre Administratrice communale pour l'aide qu'elle m'a apportée dans la préparation des séances. Et enfin, je souhaite tout le meilleur à M. Michael Jacot pour son année de Présidence qui commence ce jour, et qu'il puisse profiter pleinement des échanges que génère cette fonction. Comme il fait bien chaud dans cette jolie salle, j'abrège mon discours et rend mon tablier et surtout la clochette, instrument indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie. Je vous remercie pour votre attention et vous propose une suspension de séance de cinq minutes afin que le nouveau bureau du CG puisse prendre place. »*

M. Michael Jacot, nouveau président, prend place avec son bureau et prononce son discours d'investiture. « *C'est avec honneur que j'accède à ce poste de président du Conseil général. Je remercie le bureau précédent et son président, M. Thomas Froelicher, pour son travail tout au long de son mandat qu'il a magnifiquement mené malgré encore des conséquences de la pandémie. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je me présente succinctement : je suis marié et papa de 4 enfants, j'habite notre belle commune depuis 14 ans. Je suis ingénieur,*

formation complétée par un MBA à la HEG à Neuchâtel puis ai longuement travaillé dans l'industrie horlogère. Actuellement, je suis en train de terminer la rénovation d'une ancienne demeure à l'entrée de la vieille ville. J'apprécie ce coin de pays et suis heureux d'y habiter. Nous devons maintenant regarder posément vers l'avenir après avoir traversé ces turbulences sanitaires sans précédent et affronter des défis qui s'annoncent tout aussi importants. Nous aurons à prendre position sur de nombreux sujets-clés et importants pour nos concitoyens et leurs enfants. Pour vivre des séances les plus sereines possibles et dans le respect du protocole du Conseil général, je vous incite à débattre et vous prononcer avec conviction et passion mais avec sérénité dans le respect des uns et des autres et des idées de chacun, pour le meilleur et le futur de notre commune. Ce village, qui fait notre fierté, a besoin d'un esprit d'ouverture et d'échange. Car on est rarement suffisamment intelligent tout seul ! Je vous remercie sincèrement de votre confiance et m'excuse par avance auprès de vous si j'oublie ou écorne vos noms. Merci de votre attention. »

7. Nomination de l'organe de révision des comptes 2022 et 2024. Arrêté 1437

La parole est donnée à M. Roland Spring, au nom du Conseil communal, qui propose de réitérer leur confiance à la fiduciaire Deuber & Beuret SA à Cortaillod qui révise les comptes communaux depuis 2014 et qui leur donne entière satisfaction. Il remercie l'assemblée de bien vouloir accepter l'arrêté 1437 pour la prolongation du mandat à cette fiduciaire.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Monique Sieber, relève qu'après avoir consulté le CC pour comprendre le choix de cette fiduciaire en particulier, les réponses apportées lui ont donné entière satisfaction ; c'est pourquoi elle recommande l'acceptation de cet arrêté.

Pas de prise de parole des groupes.

Prise de parole individuelle.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, précise qu'il n'a nullement la volonté de se mettre contre le choix du Conseil communal, mais il souhaite simplement rendre attentif cette assemblée à ce qui est vécu au quotidien dans la société suisse ou à l'étranger. A savoir que quand on a affaire à des spécialistes, souvent ces derniers parviennent à contourner les règles et sont tentés par des comportements peu recommandables. Il insiste sur le fait qu'il n'a rien contre cette étude de révision. Néanmoins, comme la commune travaille avec cette dernière depuis huit ans, il souhaiterait simplement faire du pied au CC. De manière à ce qu'une prochaine fois, en 2024 ou ultérieurement, ce dernier pense à cette nécessité ou utilité d'éviter ce type de situation ou la tentation de tricher ou même d'entrer dans une certaine routine et négliger des problèmes que pourraient comporter les comptes communaux. En raison de « copinage » entre les réviseurs et les comptables de la commune, on évite d'aborder certains sujets. Donc, une fois de plus, il n'est pas polémiste mais aimerait juste rendre l'assemblée attentive à cette problématique.

M. Roland Spring prend note de la remarque et informe qu'un changement sera très certainement effectué dans 3 ans. Il souligne que la commune du Landeron n'a pas changé de réviseur, mais de comptable.

Passage au vote de l'arrêté 1437. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

**8. Demande de crédit d'étude de CHF 490'000.00 pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire.
Arrêté 1438**

Le président passe la parole à M. Jean-Marc Jeanneret qui se récusé vu que son entreprise a déposé une offre et qu'il a un conflit d'intérêt.

Passage à 33 conseillers généraux, majorité à 17.

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui souligne que c'est un grand plaisir pour lui de présenter la demande de crédit d'étude de CHF 490'000.- pour l'implantation d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire. Avant de pouvoir présenter cette demande dans le cadre du crédit préliminaire, le Copro s'est réuni à de très nombreuses reprises et a rencontré à 4 reprises le groupe de travail. Le bureau d'architecture Andrea Pelati a été chargé de développer l'avant-projet et le Bamo, Monsieur Pierre Fragnière, les a accompagnés durant toute cette phase. Il ne va pas reprendre en détail tout ce qui a été fait durant une année, l'essentiel figure dans le rapport du Conseil communal et du groupe de travail qu'il profite de remercier au passage. Ces rapports résument ce qui a été entrepris et ce qu'ils souhaitent construire. Le concept proposé représente les grandes lignes de l'ouvrage tant au niveau de l'implantation sur le site que dans la distribution des locaux. Ils souhaitent utiliser au maximum du bois local pour la construction et des panneaux solaires seront posés sur la surface maximale du toit. Ce nouveau bâtiment pour le parascolaire a bien entendu un coût qui ne peut pas être totalement répercuté sur le loyer. La différence entre les coûts d'investissements, augmentés des coûts d'entretiens et diminués du loyer représente un montant d'environ CHF 110'000.-, ou un peu plus de CHF 1'000.- par place. Ce montant doit être pris en charge par la commune. En plus, il faut ajouter le coût pour l'augmentation du nombre de places qui passera de 60 à 100 places ; donc environ CHF 4'000.- la place. Si elle veut répondre à la demande de création de nouvelles places, ces coûts seront dus avec le désavantage de travailler sur un quatrième site en plus du château, de la rue de Jolimont et de la cantine de foot, locaux pour une durée limitée selon l'autorisation de l'Etat. Chacun aura compris qu'au niveau de l'organisation du travail et de l'efficacité, travailler sur plusieurs sites n'est pas optimal et qu'il est donc nécessaire de regrouper les divers locaux de Part'Âges sur un seul site. De plus, en créant de nouvelles places et en augmentant les coûts, la commune ne devrait plus contribuer à la péréquation. Le coût par place sera donc plus faible et permettra de compenser en partie le coût du nouveau bâtiment. Le Conseil communal invite les membres du législatif à accepter cette demande de crédit d'étude et les en remercie. Il reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme Nadine Schouller, pour les membres du Conseil communal, indique que les discussions entendues et échangées depuis longtemps les ont confortés dans leur certitude que la commune avait besoin d'une structure parascolaire unifiée sur un seul site. Comme déjà dit, les directives fédérales et cantonales de construction imposées pour un parascolaire sont très strictes et ils ne peuvent y déroger. Ils ont envisagé toutes les alternatives en cherchant des sites adéquats, en envisageant de la rénovation, sans résultat. Ils en sont arrivés à la conclusion que s'ils veulent que le village reste attractif, la seule solution était la construction d'un nouveau bâtiment. Actuellement, la structure du parascolaire sur trois sites est saturée et il faut anticiper les besoins futurs par suite des nouvelles constructions. Le bâtiment présenté dans le rapport du CG, certainement pas dans sa version définitive, est bien implanté, sur un terrain adapté pas loin des établissements scolaires, mais suffisamment éloigné pour que les enfants disposent d'un lieu à eux. Il est beau, fonctionnel, sans luxe pour que tout le monde s'y sente bien et puisse travailler correctement. Il sera construit Minergie et le CC souhaite pouvoir utiliser le bois local. Il sera chauffé aux copeaux par le biais de l'installation du C2T qui est suffisante. Les différents acteurs de l'élaboration de la demande de crédit pour le projet présenté ce soir, c'est-à-dire le Conseil communal, le Groupe de travail et le Copro ont travaillé

ensemble, pour trouver les meilleures alternatives. Il a été discuté, étudié, analysé et aujourd'hui, il fait sens. Pour l'avant-projet, ils ont été loin, très loin, beaucoup plus que ce qui était demandé. Pourquoi ? Eh bien pour être clair et précis, pour leur apporter des réponses, leur donner les indications de l'architecture envisagée et leur indiquer les enjeux financiers. Le rapport le montre et le responsable du dicastère des finances vous a bien expliqué ces aspects financiers. C'est ensemble qu'ils doivent avancer et offrir aux jeunes familles ce qui est devenu une nécessité sociale reconnue. Il ne faut pas repousser encore une fois cette construction, ils doivent prendre la décision ce soir pour ne pas prendre de retard et faire encore attendre les parents en mal de solutions. Ce parascolaire est attendu et indispensable pour le village s'il veut continuer à être attractif. La thématique de l'accueil parascolaire fait l'objet d'intenses discussions et soulève des questions d'égalité entre hommes et femmes. En Suisse, la prise en charge des enfants a longtemps été considérée comme une affaire strictement privée dont la responsabilité incombait aux mères. Cette vision est ancestrale et rétrograde en allant même plus loin. Ce projet répond à un besoin non seulement de la population, mais également de la société. Les médias l'ont encore récemment illustré à plusieurs reprises et notamment dans un article d'Arcinfo du 12 mai dernier. Il est fait mention de ce constat implacable qui est que les parents des couples qui se séparent, les femmes en particulier, doivent retravailler à plein temps ou presque dès que leur enfant atteint l'âge du jardin d'enfants si cela n'est pas requis avant. Sans parler évidemment des autres couples qui doivent désormais travailler à deux pour pouvoir boucler leur budget. Les parents ne peuvent se démener par eux-mêmes pour la garde de leurs enfants. La société et le mode de vie actuels ne le permettent plus. Et ceux qui consultent les réseaux sociaux savent que les parents du Landeron manifestent leur mécontentement de ne pas avoir de place pour leurs chérubins. Il est faux d'associer la future construction de ce bâtiment à une augmentation de la population : 4'800, 5'000 ou 5'500 ; non, l'exigence ne doit plus être de refuser des enfants en parascolaire et d'avoir de liste d'attente. Certains déménagent et d'autres, qui souhaiteraient s'installer au Landeron, s'informent et lorsqu'ils apprennent qu'il n'y a pas de place au parascolaire, renoncent à venir s'installer. Le Landeron est un village actif et doit attirer des personnes actives. Il serait dommageable à moyen terme pour le village de ne pas attirer des familles. La commune du Landeron, à travers les âges, a toujours su être ambitieuse et a toujours su anticiper ses besoins. Donc c'est à leur tour de faire leur part pour le futur de la commune. Pour toutes ces raisons, il faut aller de l'avant et mener à bien cette construction, qui est un investissement, c'est certain, mais qui est également une nécessité pour l'avenir de la commune et croyez bien qu'ils resteront très vigilants et très attentifs à chaque étape pour que les budgets soient respectés. Le Conseil communal remercie l'assemblée d'accepter cette demande de crédit.

M. Antonio Peluso, pour le GT Accueil parascolaire, relève qu'une première mouture de ce projet remonte au printemps 2019 et l'entrée en matière avait alors été rejetée par cette assemblée parce que le rapport du CC avait été considéré comme flou ; le besoin n'avait pas clairement été identifié et toutes les pistes n'avaient pas été étudiées à fond. En automne de la même année, une motion PLR proposant la constitution d'un groupe de travail (GT) interpartis pour accompagner le CC dans la réalisation de ce projet était plébiscitée à une large majorité. Entre le 11 août 2020 et le 3 mai 2022, le GT s'est réuni à 10 reprises. Après avoir clairement défini les besoins d'une structure du parascolaire en fonction des lois en vigueur et des desideratas des acteurs concernés, notamment Part'Âges, une étude détaillée de toutes les options possibles a été menée, avec l'appui du CC, du Bamo et du Copro. L'étude est allée du maintien du statu quo, en passant par une collaboration avec d'autres communes ainsi que par l'utilisation de locaux/bâtiments existants au Landeron, et en envisageant la construction d'un nouveau bâtiment modulable, pouvant abriter le parascolaire ainsi que des salles polyvalentes destinées à des usages divers. Finalement, en s'inspirant des expériences d'autres communes, et en tenant compte des avis techniques du Bamo et du Copro, la construction d'un nouveau bâtiment modulable, avec possibilité d'extension et une capacité d'accueil de 100 enfants a été validée par le GT le 4 mai 2021 à l'unanimité des membres présents. Pendant les mois qui ont suivi, avec le soutien de l'architecte choisi pour l'avant-projet, une version affinée du projet s'est traduite par la construction d'un bâtiment dédié

exclusivement au parascolaire, sans extension, sur un seul étage et sur une parcelle proche du complexe scolaire, que la Commune a eu l'opportunité d'acquérir en zone ZUP. En mars 2022, une première estimation des coûts a été établie par M. Pelati et le Copro à hauteur d'environ CHF 4.8 mio TTC (y compris l'achat du terrain). En comparaison, le 1er projet de 2019 renvoyé au CC par le CG était de CHF 3.4 mio. Mais dans l'intervalle, il a fallu ajouter le coût des pieux à enfoncer dans le terrain pour stabiliser la structure (+~320'000.-), 5 places d'accueil supplémentaires (+200'000.-), un avant-toit pour permettre aux enfants de s'abriter en cas de pluie ou de chaleur (+250'000.-) et une augmentation des coûts de la construction (~10% +340'000.-) ; ce qui reviendrait aujourd'hui à un total de CHF ~4.5 mio. Le GT relève la qualité du travail réalisé par ses partenaires, mais constate que le coût global est élevé. Il apparaît toutefois, sans modifier fondamentalement le projet, qu'il devrait être possible pendant la deuxième phase de développement de réduire le montant global à travers une diminution des surfaces vitrées en façade sud, ainsi qu'une diminution des vitrages dans les parois intérieures, par exemple. Il convient aussi de relativiser le coût global indiqué en tenant compte que la nouvelle structure pourra accueillir 100 enfants, alors que jusqu'ici la capacité est insuffisante, avec 60 places + 20 tables de midi. La structure actuelle est dispersée sur quatre emplacements différents, avec une répartition des locaux qui n'est pas satisfaisante ; elle ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions et a une influence négative sur l'épanouissement des enfants. Le GT a l'intention de jouer un rôle plus actif pendant la deuxième phase du projet, de manière à rechercher des solutions qui permettront de faire baisser les coûts qui ont été annoncés jusqu'ici et qu'il a considéré depuis le début comme étant trop élevés.

Prise de parole des commissions.

Mme Monique Sieber, pour la CFG, reconnaît l'utilité d'un bâtiment pour le parascolaire mais estime toutefois le coût élevé. Si ce crédit est accepté, la CFG considère que le futur crédit de construction devra également être accepté. Cependant, elle est d'avis que le suivi de ce projet doit être une priorité pour le CC et le CG. La CFG s'inquiète également de l'accroissement de la fréquentation de la dépose minute avec la possible réalisation d'un nouveau bâtiment dans ce secteur. Cette question mériterait d'être étudiée rapidement et de manière globale. Elle reconnaît que cette construction impliquera une hausse d'impôts de 1,5 point et recommande à la majorité d'accepter ce crédit d'étude.

Prise de parole des groupes.

M. Fredy Winz, pour le PSL, pense que l'avant-projet a été mené avec sérieux et compétence, il débouche sur une belle proposition, idéalement placée et fonctionnelle. Si le bâtiment est au goût du jour, il n'a rien de pharaonique. Il peut toujours être trouvé trop grand, trop beau et trop cher ou regretter que les parents ne puissent pas s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, mais cela ne changera rien à la réalité d'aujourd'hui. Si les membres du législatif refusent d'aller de l'avant en acceptant la demande de crédit qui leur est adressée, ils auront définitivement pris du retard, avec un risque non négligeable de payer encore plus cher dans quelques années. Entretemps, les jeunes parents ou ceux qui envisagent de le devenir réfléchiront à deux fois avant de s'établir au Landeron. Qu'on le veuille ou non, pour eux la qualité de l'infrastructure parascolaire est devenue l'un des critères essentiels dans le choix d'un lieu de résidence. Surtout pour ceux qui ont des revenus intéressants d'un point de vue fiscal. Comme cela peut être lu régulièrement dans les journaux, les communes sous-équipées sont contraintes de bricoler dans l'urgence ou de payer des mamans de jour ; tout cela aussi coûte. Enfin, comme indiqué dans le rapport du Conseil communal, la commune paie aujourd'hui CHF 46'800.- par année à la péréquation pour le parascolaire. Si rien n'est fait, ce montant pourrait augmenter au fil du temps, cela veut dire qu'elle cofinancerait des infrastructures qui se développeront ailleurs. Elle aurait des coûts sur lesquels elle n'exercerait aucune influence sans en tirer le moindre bénéfice. Pour toutes ces raisons et surtout parce

qu'il est convaincu qu'une bonne infrastructure parascolaire est indispensable pour le futur du village, le PSL accepte ce crédit d'étude à l'unanimité.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, relève que ce projet de parascolaire est une nécessité pour la commune afin de rassembler les enfants sur un seul site. Le CC a œuvré avec le groupe de travail interpartis et le Copro pour définir au mieux les besoins et étudier les options possibles. Dans la solution qui est présentée, la structure est prévue pour 100 enfants – soit 40 de plus qu'actuellement – et l'implantation est idéale, car située à proximité des écoles et du parking existant. Grâce à ce projet de parascolaire, la commune n'aura plus à participer financièrement à la rémunération des mamans de jour (~20'000.-/an), parce qu'elles ne seront plus subventionnées. De même, en raison du nombre accru des places qui seront mises à disposition, la participation à la péréquation financière sur le parascolaire s'en trouvera fortement allégée. C'est un beau bâtiment sans être luxueux, fonctionnel et qui bénéficiera d'un chauffage à distance depuis le C2T. Des adaptations du projet actuel pourront intervenir dans la deuxième phase, soit dans le cadre du crédit d'étude qui est proposé ce soir ; notamment, concernant les fenêtres et les aménagements intérieurs. Les seuls éléments qui resteront figés sont le nombre de places – 100 enfants – et l'implantation sur un seul étage. L'avant-projet, ou première étape, a permis une matérialisation du bâtiment et la définition de tous les détails et plans pour préparer des demandes d'offre. Ensuite, dans la deuxième phase, l'offre qui sera retenue, servira de base à la demande de permis de construire. Il faut être conscients qu'accepter de dépenser CHF 490'000.- maintenant pour le crédit d'étude sous-entend que les conseillers généraux sont favorables à accepter la dépense finale de la construction, estimée aujourd'hui à CHF 4,8 millions. Le PLR se demande si la commune peut se permettre de faire une telle dépense actuellement, sachant qu'elle s'accompagne d'un coût de fonctionnement induit correspondant à 1.35 pt d'impôts par année pendant 30 ans. Le groupe se questionne également si ce projet n'est pas trop onéreux, voire ambitieux. Un début de réponse à ces questions est peut-être à chercher dans la décision prise par le CG il y a 35 ans, lorsqu'il avait été courageux de valider la construction du C2T pour 35 millions. Aujourd'hui, cette décision s'avère être très utile aussi bien pour la commune que pour celles voisines. La construction d'un bâtiment pour le parascolaire s'inscrit ainsi dans la continuité de ce qui a été entrepris il y a 35 ans. Les futurs logements des Pêches derrière l'Eglise ne devraient pas poser de problème puisqu'il y aura 100 places disponibles dans le nouveau parascolaire versus les 60 actuelles et les 20 tables de midi. Aucune simulation n'a été faite avec la prise en compte d'une forte augmentation des coûts des matériaux dans un scénario pessimiste qui pourrait voir le coût global prendre l'ascenseur et avoisiner les six millions. Mais force est de constater qu'en raison de la situation volatile actuelle, tant politique qu'économique, il serait utopique de se risquer à faire un tel calcul. Cela dit, en cas d'explosion des coûts, le moment venu, la commune pourra toujours modifier ou suspendre le projet, car la votation du crédit de réalisation par le CG n'est pas prévue avant mai 2023 et qu'il est permis d'espérer que jusque-là la situation se sera clarifiée. Les risques sont assez élevés que les coûts des matériaux continuent d'augmenter si le contexte actuel perdure. C'est pourquoi, il faudra rester très vigilants dans le suivi de ce projet, dont les conditions sont réunies à ce jour pour aller de l'avant. C'est ainsi que, riche de toutes ces réflexions, le PLR accepte à une grande majorité ce crédit d'étude.

Le Canette, par Mme Cindy Kohler, est dans sa grande majorité convaincu de la nécessité aujourd'hui de construire un bâtiment pour le parascolaire. Même si quelques remarques, questions ou suggestions vont être faites de manière individuelle par la suite, ils sont conscients qu'il est temps d'aller de l'avant et le projet proposé permet d'avancer. Toutes les décisions du Conseil général sont importantes, mais certaines marquent plus une législature que d'autres. La décision de ce soir aura un impact positif sur la jeunesse, sur l'accueil et sur l'image du Landeron. Donc, c'est dans sa très grande majorité que le parti du Canette acceptera l'arrêté 1438.

M. Vincent Forster, pour le PVL, a lu avec beaucoup d'attention le rapport du projet du crédit d'étude pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire soumis au vote ce soir. Étant donné que le 24 juin 2021, le Conseil général acceptait le crédit préliminaire de CHF 165'000.- pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil du parascolaire, il part du principe qu'il veut construire un nouveau bâtiment. Il ne va donc pas s'opposer à cette construction et pas non plus remettre en cause cette décision prise démocratiquement. Le projet développé présente beaucoup d'avantages. Il relève ici quelques points particulièrement intéressants : infrastructure modulaire, lieu très bien choisi (sécurité routière et proximité de l'école), large patio permettant de profiter de l'air libre à l'ombre du soleil et à l'abri de la pluie et utilisation de matériaux naturels (bois). Bref, le groupe PVL trouve que le projet est globalement bon. Il y a toutefois plusieurs « mais ». Le CG est mis devant un non-choix. Sur les 5 bureaux d'architectures qui ont été sollicités et tous jugés très intéressants par le groupe de travail, il n'a été fourni que les travaux du bureau Andrea Pelati de Neuchâtel. Il aurait été pertinent de présenter au moins une autre alternative, peut-être économiquement plus intéressante ainsi qu'un résumé des trois autres projets et les raisons qui ont poussé le groupe de travail à ne pas les retenir. Il est estimé un taux d'intérêt à 1.29% alors que les taux actuels sont très en-dessus de cette valeur. Ce montant n'est donc déjà plus d'actualité et devra fortement être revu à la hausse. Cette dernière impactera de manière significative le plan de financement de ce nouveau bâtiment. L'inflation vécue quotidiennement, impacte massivement aussi les prix des matières premières de la construction. Il n'est plus rare d'entendre aujourd'hui des dépassements de budget de construction pouvant aller jusqu'à 100%. Et « last, but not least », le groupe se demande s'il est vraiment judicieux de proposer en 2022 un projet de construction sans une couverture complète de panneaux photovoltaïques. Il ne va pas lister ici tous les arguments en faveur d'une telle installation, mais simplement mentionner que le prix du marché de référence pour la prime d'injection d'une installation de production photovoltaïque fixée par la Confédération est à ce jour à 26.3 ct/kWh. Une telle installation est aujourd'hui amortie en moins de 10 ans. Pour toutes ces raisons, le groupe PVL, qui est en faveur de la construction d'une infrastructure destinée au parascolaire, demande une non-entrée en matière afin de donner la possibilité au groupe de travail de venir devant le CG avec un projet alternatif tout en réactualisant les chiffres sur la base de valeurs projetées plus proches de la réalité géopolitique du moment.

L'UDC, par M. Lucas Wenger, a tout à fait conscience de la situation du parascolaire landeronnais et de la nécessité de la construction d'un nouveau bâtiment. Le projet n'est cependant pas à son goût. Il se demande s'il a été vu trop beau par son concepteur. De plus, au vu des finances communales, il estime que le coût du projet comme présenté dépasse de plus d'un million de francs celui que ce dernier devrait atteindre réellement. Le but du bâtiment est d'être modulable autant horizontalement que verticalement en prévision d'autres usages futurs. Avec du recul, le groupe UDC estime que l'architecture ne correspond pas au besoin. Il donne cependant libre choix de vote de ses membres.

Prise de parole individuelle.

M. Thomas Froelicher, pour le PSL, indique que cette demande de crédit d'étude pour l'implantation et la construction du bâtiment pour l'accueil parascolaire est pour la commune une nécessité et cela pour plusieurs raisons. D'une part, cela permettrait comme l'a mentionné le Conseil communal, d'arrêter le paiement de la péréquation liée au parascolaire. D'autre part, elle permettra d'augmenter l'offre d'accueil parascolaire pour les familles landeronnaises. Elle donnera également de l'attractivité au Landeron. Ce ne sont pas les jolis bacs à fleurs qui font venir des futurs citoyens dans la commune. Son implantation très proche des écoles est idéale. Et finalement, personnellement, ses enfants sont trop grands pour bénéficier de cette future structure mais il aurait été si heureux qu'ils puissent avoir la chance d'avoir de tels locaux. La solution qui est présentée ce soir a été mûrement réfléchie, débattue, analysée lors des dix séances du Groupe de travail interpartis et a été acceptée à l'unanimité. Mettre en exergue la potentielle augmentation d'impôts face à ce crédit d'étude et ce projet en général est une erreur

de vision global. C'est pour toutes ces raisons qu'il invite sincèrement, avec ses tripes, les membres du législatif à aller de l'avant avec ce magnifique projet.

M. Jacques Savoy, pour le Canette, souligne que l'arrêté concernant une demande de crédit pour le parascolaire doit être adopté. Un certain nombre d'arguments ont été décrits. Pour sa part, il comprend tout à fait les réticences de certains face à un coût qui peut être jugé élevé. Mais celui-ci reste dans des normes. Plus important ; la société a changé. Les deux parents sont souvent amenés à travailler et en tenant compte des familles monoparentales, ce travail correspondant à une obligation afin d'obtenir les revenus nécessaires. Certes, il peut être regretté les « beaux jours » passés ou dire que « c'était mieux avant » avec une famille dont les rôles étaient clairement définis. Actuellement, 50% des mariages finissent par un divorce, source souvent de précarité pour l'un ou l'autre des conjoints. Comme récemment, le Tribunal fédéral (arrêté 5A_104/2018 ou 5A 800/2019) est revenu sur la jurisprudence pour déterminer le moment à partir duquel il peut être exigé d'un conjoint qu'il exerce une activité lucrative. La règle des 45 ans a vécu. Ainsi le TF part du principe que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que le conjoint travaille, et ceci même après 45 ans. Il faut donc prévoir une structure d'accueil pour les enfants pour permettre à leurs parents de travailler. Le monde change, et le modèle de la femme à la maison est obsolète. La commune du Landeron doit faire ce pas vers la modernité, et donc construire un bâtiment pour le parascolaire.

M. Thierry Linder souhaite remercier le groupe de travail pour ce dossier intéressant, bien monté et avec pleins d'aspects positifs et quelques éléments qui méritent clarification comme cela a été mentionné. Il pense qu'une erreur a été commise de ne pas aller de l'avant en 2019, alors il demande à l'assemblée de ne pas la réitérer ce soir. De ne pas entrer en matière et de reporter ce dossier, cela va ajouter du temps qui joue en défaveur de la commune. Personnellement, il est favorable à ce projet et remercie le GT qui va travailler d'arrache-pied dans cette seconde phase, d'être attentif à l'évolutivité. Selon lui, c'est ce qu'il manque dans ce dossier, car l'évolution du nombre d'élèves n'est pas connue dans le temps. Donc il souhaite que cela soit évolutif à l'intérieur et par l'extérieur afin de construire un bâtiment parascolaire utile pour Le Landeron pour ces 20, 30, 40, voire 50 prochaines années.

M. Antonio Peluso est membre du Groupe de travail interpartis pour le parascolaire, mais il s'exprime ici à titre personnel. Il s'est battu pour construire quelque chose de financièrement supportable et a régulièrement essayé d'amener la réflexion sur le coût du projet à modérer, sans en compromettre la qualité fonctionnelle. Lorsque le GT a pris connaissance des premiers chiffres élevés du coût global, il a aussitôt tiré la sonnette d'alarme. Mais le Copro a expliqué les éléments du projet et leur coût tenait la route. Il a alors proposé de s'orienter vers un projet meilleur marché en utilisant des matériaux moins nobles avec un plafond à CHF 4 millions, mais il lui a été dit qu'il n'y avait pas de place pour un plan B. Le GT a aussi étudié d'autres projets similaires (Cressier, Serrières, Boudry) en comparant le coût par place, et il a constaté que le projet n'est pas cher compte tenu du nombre de places proposées (100). Un autre élément de comparaison est la durabilité de l'ouvrage. Avec des matériaux meilleur marché (préfabriqué), la durabilité est limitée et des réparations plus fréquentes sont à prévoir. L'augmentation des coûts des matériaux en raison de la situation mondiale (pandémies, guerres, etc.) ne doit pas remettre en question l'investissement. Le projet bénéficie de panneaux solaires en toiture, d'un chauffage à distance à copeaux de bois grâce au C2T et d'une isolation/ventilation qui garantissent une consommation minimale d'énergie ; autant d'éléments qui favorisent le développement durable et le respect de l'environnement. Ainsi, à travers les divers échanges, il a dû se résoudre à admettre que la qualité – sans parler de luxe – a un prix, mais que l'on retrouvera tôt ou tard lorsqu'il s'agira d'entretenir ce qui a été construit. Il est vrai que les conditions actuelles du marché de la construction évoluent à la hausse. Mais il se demande s'il faut aller jusqu'à compromettre l'avenir des enfants pour s'enorgueillir d'avoir fait des économies. Il se questionne aussi si la commune veut être visionnaire et montrer à ses enfants et aux générations futures qu'elle se soucie de leur avenir, même si cela a un coût non négligeable. Il ne faut pas se leurrer, s'il devait être refusé ce soir,

le dossier reviendrait devant le CG. Mais en attendant, que de temps perdu au détriment du bien-être des enfants de cette commune et de leurs familles. Les problèmes suscités par la pénurie de places dans l'accueil parascolaire ne doivent pas être négligés. De nouvelles places sont un excellent moyen de faire rester les habitants dans la commune, voire d'en accueillir de nouveaux. Plusieurs études (Uni.ne) ont démontré la rentabilité des investissements dans les domaines du parascolaire et de l'extrafamilial, car ils se traduisent à terme par une hausse des recettes fiscales, une diminution des dépenses de l'aide sociale et une augmentation de la main-d'œuvre disponible.

L'entrée en matière est combattue. Elle est acceptée par 28 voix.

Passage au vote de l'arrêté 1438. Ce dernier est accepté par 28 voix contre 2.

M. Jean-Marc Jeanneret réintègre la séance. La majorité passe à 18.

9. Motions

Le président indique que l'administration n'a reçu aucune motion.

Mme Monique Sieber dépose deux motions du PLR. La première nommée « Pour un frein aux dépenses efficace » comprend la recherche d'un mécanisme de frein aux dépenses et de réduction de la dette communale. La seconde intitulée « Pour une meilleure utilisation du fonds communal sur l'énergie », encourage la transition énergétique en subventionnant des projets de la société civile. Ces deux motions figureront à l'ordre du jour de la séance du législatif du jeudi 15 septembre 2022.

10. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration n'a reçu aucune interpellation.

11. Pétitions

Le président indique que l'administration n'a reçu aucune pétition.

12. Lettres et communication

Le président indique avoir reçu un courrier de M. Cravero, président du CG de la commune de Cressier datant du 16 courant qui s'intitule « Fusion des communes du Landeron, Lignièrès, Cornaux et Cressier » et en fait la lecture. « Monsieur le président du Conseil général, suite à l'initiative que les Vert'Libéraux ont déposée dans votre commune, demandant à votre Conseil communal de faire le premier pas pour un nouveau projet de fusion, les groupes politiques représentés au Conseil général de Cressier souhaitent vous faire part de leur volonté d'entrer en matière sur le sujet. Au nom du Conseil général de Cressier, je vous adresse, Monsieur le président du Conseil général, mes meilleures salutations. » Une réponse leur sera adressée par le Bureau du CG.

13. Questions orales

M. Fredy Winz revient avec sa question concernant l'affichage public libre. Il se demande s'il est envisageable que la commune installe quelques panneaux aux endroits stratégiques pour que chacun puisse être informé facilement et sans frais de la vie du village.

M. Jean-Claude Egger répond que l'installation de tels panneaux sur le territoire communal pose le problème de la gestion et des coûts que la démarche engendrerait. Il indique qu'une réflexion est en cours.

M. Fredy Winz se dit satisfait de la réponse.

M. Vincent Forster, pour la commission d'énergie, lit le rapport de cette dernière sur la séance publique organisée le 16 mars 2022 traitant des exigences et subventions énergétiques. Avec la levée des restrictions sanitaires, elle a décidé de relancer l'organisation de séances d'information ouvertes au public traitant de thématiques énergétiques. Avec l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie entrée en vigueur le 1er mai 2021, le remplacement de la production de chaleur fossile dans les bâtiments d'habitation devra se faire par des énergies renouvelables lors du changement de chaudière, lorsque c'est techniquement possible et n'engendre pas de surcoût. Dans tous les cas, une part d'énergie renouvelable d'au moins 20% devra être respectée en prenant des mesures sur la technique du bâtiment ou par des mesures constructives qui devront être mises en œuvre ou avoir été déjà réalisées. Il lui paraissait dès lors important de pouvoir traiter cette thématique en proposant quelques pistes de réflexion tout en offrant une vulgarisation de cette nouvelle contrainte. Elle a donc organisé une soirée thématique à l'aula du bâtiment administratif où quelques 60 personnes ont participé. Le premier intervenant invité était le chef de service adjoint du Service de l'énergie et de l'environnement et responsable du département du développement territorial et de l'environnement, M. Marc-Hermann Schaffner. Après une brève introduction en parlant du contexte climatique et énergétique délicat subi depuis plusieurs années maintenant, puis en développant l'évolution de la production et consommation d'énergie, il a présenté la stratégie énergétique 2050 de la Confédération puis la politique énergétique cantonale pour finalement aboutir sur cette fameuse nouvelle loi et son règlement d'exécution. À l'aide d'exemples très concrets, il a détaillé les tenants et aboutissants de ce nouveau règlement répondant ainsi aux questions de l'auditoire. La présentation PowerPoint est d'ailleurs disponible sur le site [ne.ch/energie](https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SENE/energie/Documents/Conf%C3%A9rences/2022_03_16_Le%20Landeron.pdf) sous « Informations » => « Conférences – Supports à disposition ».

https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SENE/energie/Documents/Conf%C3%A9rences/2022_03_16_Le%20Landeron.pdf

Deuxième intervenant de la soirée, M. Marc Chapatte, responsable de projet chez DPC SA à Marin, société active dans le secteur de l'énergie et de l'automation proposant des conseils en matière d'efficacité énergétique, a présenté le fonctionnement et les avantages du conseil incitatif gratuit qui aide les propriétaires, de manière totalement personnalisée, à choisir le système de chauffage optimal. Grâce à deux exemples concrets tirés de deux projets landeronnais (maison du 17e siècle dans le Bourg du Landeron et maison individuelle de 1965), il a présenté les résultats que donnait ce conseil incitatif. Et pour terminer cette première séance d'information, les deux spécialistes ont pu répondre aux très nombreuses questions que le public venu en nombre se posait. Forte de ce succès, la commission de l'énergie a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier en planifiant une seconde séance d'information agendée le 28 septembre 2022. Le thème abordé sera « Énergie solaire, thermique, photovoltaïque, comment s'équiper ? ».

M. Cédric Caillet rappelle à l'assemblée que ce samedi a lieu la fête de la Jeunesse après deux années d'interruption de cette belle manifestation. Ses collègues du CESC et lui-même se réjouissent de croiser des conseillers généraux. Il signale qu'une animation exceptionnelle a été mise sur pied grâce au travail acharné d'une enseignante présente dans cette salle. En

effet, les enfants de 1^{ère} à 8^{ème} année auront la chance de partager la scène avec un célèbre enfant du village, Junior Tschaka, pour un magnifique concert. La météo s'annonçant belle, il souhaite que le public vienne nombreux voir la jeunesse du village.

M. Thierry Jaquier indique avoir passé le week-end dernier une soirée cuisante lors de l'inauguration des nouveaux uniformes de la fanfare La Cécilienne. Il a été voté il y a environ deux ans en arrière un crédit de CHF 144'000.- pour l'éclairage des halles et la réfection de la ventilation. Il aurait souhaité savoir où en est ce dossier, parce que les travaux dans les halles ont été effectués mais ce n'est pas le cas pour la ventilation de l'aula.

M. Roland Spring répond qu'il n'a pas pu participer à cette soirée, mais se doute bien que la chaleur devait être très élevée dans cette salle comme pour toutes les manifestations cette année. Il confirme qu'un crédit de CHF 80'000.- environ a été voté pour les agrégats. Il a aussi été demandé par le Conseil général d'étudier si c'était la bonne solution et s'il n'y avait pas quelque chose à revoir. Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs qui a effectué des tests sur une année. Il s'est avéré que le crédit alloué est nettement inférieur aux besoins. Entretemps, la loi a changé et des interventions devront avoir lieu. Le CC devra revenir devant le CG avec une demande de crédit supplémentaire qui devra passer également devant l'EORÉN. Une entrevue est fixée début août entre le CC et le bureau d'ingénieurs afin que ce dernier vienne expliquer en détail les différents problèmes. On parle d'une demande de crédit complémentaire de plusieurs centaines de milliers de francs. Le CC regrette cet état de fait ; le service des bâtiments a demandé de ne plus louer cette salle durant tout l'été ce que le CC ne souhaite pas. Ce dernier est conscient que cette situation est difficile actuellement, mais aucune autre solution n'est envisageable pour l'instant. Ce dossier n'a pas traîné comme cela peut être pensé, mais des mesures ont été prises durant plus d'une année afin de proposer des solutions nettement plus chères que le crédit à disposition.

M. Stéphane Perrenoud, au nom du PVL, se demande quelles sont les actions à entreprendre afin d'obtenir un éclaircissement de la part du CC sur la vision de la récolte des déchets et sur la situation de l'installation des 4 écopoints prévu en 2022. Lors de la séance du CG du 5 mai 2022, le groupe PVL interrogeait le CC afin de bien vouloir clarifier sa vision 2022 de l'installation de 4 écopoints aux 4 points cardinaux de la commune ainsi que les résultats de l'étude réalisée par une entreprise spécialisée. Il souhaite ainsi pouvoir sereinement poursuivre le débat autour de la récolte des déchets. Dans cette clarification, il souhaite aussi connaître les arguments des horaires d'ouverture actuels du point de collecte de la piscine.

M. Jean-Claude Egger répond que dans son intervention de décembre 2021, en annonçant qu'il existait une idée d'installation de 4 écopoints, il avait également signalé que cette solution devait encore être discutée au sein du Conseil communal. Le Conseil communal a débattu de ce problème et est actuellement en contact avec le Service de l'environnement pour analyser la situation de la commune et bénéficier notamment de l'expertise de ses membres. Du résultat de ces contacts, dont il attend toujours une réponse, dépendra l'orientation qui sera présentée aux conseillers généraux par le Conseil communal pour les installations de collectes de proximité sur le territoire communal. En ce qui concerne l'horaire d'ouverture du point de collecte de la piscine, il a été défini par rapport à l'horaire de travail du personnel des TP.

M. Perrenoud est satisfait de la réponse.

Mme Gilliane Bürli, au nom du PSL, relève que le rond-point des Sauges a été refait pour améliorer la sécurité des cyclistes. Les conseillers généraux dans la salle doivent être satisfaits. Elle remercie le Conseil communal d'avoir poussé afin que ces travaux se fassent et souhaite que tout se passe bien à l'avenir.

M. Thomas Froelicher aurait souhaité savoir si ses amis vigneronns bénéficient d'horaires très spéciaux ou de dérogations pour commencer avant 6h le matin le traitement ou plus

généralement le travail dans les vignes. Il se demande si c'est normal de commencer le traitement des vignes à 5h30 le matin un lundi de Pentecôte. Il comprend tout à fait qu'il faille traiter ces magnifiques vignes, qui donne la chance de déguster des superbes nectars landeronnais mais il pense que l'on pourrait commencer à 6h du matin sans trop perturber la croissance des Vinis Vinifera.

Mme Nadine Schouller n'a pas une réponse définitive puisque cela dépend du département de l'agriculture à Cernier qui doit lui envoyer la réglementation. Elle souligne que les vigneron, tout comme les paysans, ont le droit de travailler tôt le matin ainsi que le samedi et dimanche en fonction de la météo annoncée. Elle confirme que les contacts ont été pris et reviendra auprès de l'assemblée pour une réponse définitive.

M. Olivier Guye aimerait remercier le CC et les services communaux pour l'aménagement de la plage des planches. Elle est très bien faite même s'il avait une immense peur quand les arbres ont été coupés. Elle a été aménagée de manière efficace et agréable. On attend que les arbres poussent pour l'ombre, mais cela ne saurait tarder.

M. Jean-Claude Egger transmettra les remerciements de M. Olivier Guye au personnel des TP qui s'est bien investi dans cette tâche.

M. Frédéric Matthey répond au sujet du turn-over du personnel communal (chiffre sans les apprentis) qui se monte à 8,9% sur 2020 et 6,9% sur 2021. Ces chiffres indiquent qu'il y a une rotation, mais elle est largement inférieure à la moyenne suisse. Il profite d'avoir la parole pour donner une information au niveau du Bureau du Conseil communal qui s'est constitué et ceci dès le 1^{er} juillet.

Présidente : Mme Nadine Schouller
 Vice-présidente : Mme Maura Bottinelli-Frigerio
 Secrétaire : M. Roland Spring
 Vice-secrétaire : M. Frédéric Matthey
 Membre : M. Jean-Claude Egger

M. Roland Spring invite l'assemblée à profiter de regarder dans la cour du Château sur le mur de gauche la rénovation du mémorial nommé « Mémorial Ville Centenaire des franchises de Nugerol » qui est terminée. Le Conseil communal tient à remercier publiquement tous ceux qui sont intervenus pour la réalisation de ce magnifique travail. Il signale que depuis décembre 2019 dans cette même salle, il n'y a plus eu l'occasion de boire un verre ensemble et de participer à une agape. Donc, le CC a ce soir l'immense plaisir d'accueillir l'assemblée à un apéro dînatoire organisé par l'Escarbot.

14. Information du Conseil communal

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, souhaite aux conseillers généraux et à leurs proches un bel été et se réjouit de les retrouver au mois d'août pour travailler sur de nouveaux dossiers.

Le président remercie l'assistance, souhaite à toutes et tous un bel été et lève la séance. Il est 20h50.

Le président :

Michael Jacot

La secrétaire :

Cindy Kohler